

ORDRE DU JOUR - DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

Appel nominal,
Désignation d'un secrétaire de séance,
Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2013,

2013-044 Budget ville – budget supplémentaire – exercice 2013
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-045 Constat de désaffectation et de déclassement du domaine public d'un local situé au 53, avenue de fontainebleau
Rapporteur : Monsieur ROUSSEL

2013-046 Signature d'un projet de bail avec la Société SAS CD restauration pour l'aménagement et l'exploitation à venir d'un local commercial situé 53, avenue de fontainebleau
Rapporteur : Madame POISAT

2013-047 Signature d'une promesse à bail emphytéotique administratif et d'un bail emphytéotique administratif au bénéfice de l'Association des Musulmans du Kremlin-Bicêtre
Rapporteur : Monsieur ROUSSEL

2013-048 Cession des locaux constituant l'atelier de menuiserie situé au 9ter -11 rue Carnot
Rapporteur : Monsieur ROUSSEL

2013-049 Rapport d'activité de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France sur le territoire communal pour l'année 2012
Rapporteur : Monsieur ROUSSEL

2013-050 Attribution d'une subvention à l'ACSED - exercice 2013
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-051 Evènement culturel hip-hop : fixation des tarifs
Rapporteur : Monsieur ZENOU

2013-052 Procédure de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon au cimetière communal
Rapporteur : Monsieur CHIALI

2013-053 Modification des représentants du lycée Darius Milhaud
Rapporteur : Monsieur LAURENT

2013-054 Désignation d'un membre qualifié au sein du conseil d'administration du Kremlin-Bicêtre Habitat, office public de l'habitat
Rapporteur : Monsieur LAURENT

2013-055 Ressources Humaines – approbation de la convention entre la collectivité et le Centre interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle pour l'accès à la titularisation dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-056 Rapport annuel et bilan de l'observatoire des engagements
Rapporteur : Monsieur GUILLAUD-BATAILLE

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-044

BUDGET VILLE –

BUDGET

SUPPLEMENTAIRE –

EXERCICE 2013

Nombre de membres

composant le Conseil

Municipal..... 35

Présents..... 24

Représentés..... 10

Absent..... 1

Le 27 juin 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 juin 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, M. TRAORE, M. AUBAGUE, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. BANBUCK par M. ROUSSEL
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme BASSEZ par M. TRAORE
M. GIRIER par M. CHIALI
Mme GESTIN par M. GUILLAUD-BATAILLE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme THERET
Mme GUILLOT par Mme BOCABEILLE
Mme LEBRUN par Mme POISAT

Membre absent :

M. DALI

Secrétaire de séance : M. CAVALIER

OBJET MIS EN DELIBERATION :

BUDGET VILLE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2013

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Le budget primitif 2013 ayant été adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre dernier, il convient de procéder aux ajustements budgétaires notamment ceux liés aux éléments fiscaux, aux dotations d'Etat notifiées après le vote du budget et à l'affectation du résultat de l'exercice 2012.

Outre l'affectation des résultats, il convient également d'incorporer les restes à réaliser 2012.

Ce budget supplémentaire s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Excédent de fonctionnement reporté 2012		2 134 061,57
Restes à réaliser 2012	312 705,86	7 457,23
Inscriptions nouvelles	496 483,94	390 897,00
Mouvements d'ordre	1 748 733,00	25 507,00
TOTAL	2 557 922,80	2 557 922,80

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2012		1 461 288,20
Résultat reporté		1 183 254,07
Restes à réaliser 2012	2 753 784,04	109 241,77
Inscriptions nouvelles	501 528,00	-1 221 698,00
Mouvements d'ordre	25 507,00	1 748 733,00
TOTAL	3 280 819,04	3 280 819,04

INSCRIPTIONS NOUVELLES :

Les recettes de fonctionnement

Outre les ajustements des données fiscales et des dotations de l'état, il est à noter un reversement exceptionnel du budget de la Caisse des Ecoles sur le budget ville d'un montant de 106 000 €. Cet excédent provient de recettes encaissées en début d'année 2012 sur ce budget alors que les dépenses étaient déjà prises en compte dans le budget de la ville.

Suite à la délibération concernant l'affectation des fonds de concours en provenance de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre, votée au conseil municipal du 30 mai 2013, une recette supplémentaire de 256 462 € a été inscrite.

Les dépenses de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 permet d'abonder d'un montant de 100 000 € au chapitre 011 « charges à caractère général » tout en affectant 200 000 € aux dépenses de personnel.

Les recettes d'investissement

Une partie des cessions prévues au budget primitif 2013 ne pouvant pas se réaliser sur l'exercice 2013, un montant de 1 307 000 € a été déduit des prévisions budgétaires.

Les dépenses d'investissement

Un montant de 65 000 € a été inscrit au compte 2312 afin de réaliser des travaux d'étanchéité sur la dalle Danton.

La réhabilitation des vestiaires du stade vont nécessiter un montant complémentaire de 241 000 € (BP 2013 : 200 000 €). La réserve parlementaire d'un montant de 67 500 € a été affectée sur cette opération d'importance.

Concernant l'AP/CP du nouveau Centre Technique Municipal, conformément au protocole d'accord signé avec la société BACOTRA et approuvé par délibération du Conseil Municipal du 30 mai 2013, un montant supplémentaire de 60 840 € a été inscrit (dépenses d'investissement au compte 2313 de 90 480 € et recettes de fonctionnement au compte 7711 de 29 640 €).

Le local commercial attenant à la médiathèque doit être viabilisé afin de permettre sa prochaine occupation. La dépense est estimée à un montant de 30 330 €.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu le budget primitif 2013,

Vu le compte administratif 2012,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 mai 2013 relative à l'affectation du résultat,

Vu le projet de budget supplémentaire 2013 et ses annexes,

Vu l'instruction M14 sur la comptabilité publique des communes,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré avec 31 voix pour, 1 contre (M.AUBAGUE) et 2 abstentions (M.REISSER et M.POIRSON),

_____ DECIDE _____

Article unique : **D'approuver chapitre par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2013 s'équilibrant en recettes et en dépenses , à un total de 5 838 741,84 € (cinq millions huit cent trente huit mille sept cent quarante et un euros quatre vingt quatre centimes).**

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEES

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-044 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/act(fo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2567781305433156690&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

FAST
Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Accueil Préférences Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte : Budget ville - budget supplémentaire - exercice 2013 -maquette scellée

Date de transmission de l'acte : 01/07/2013
Date de réception de l'accusé de réception : 01/07/2013

Numéro de l'acte : 2013-044 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20130627-2013-044-BF

Date de décision : 27/06/2013
Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers
Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires

Terminé Sites de confiance 100%

démarrer Boîte de réce... 8 Rappels prefecture Actes Soumis ... Actes Soumis ... Actes Soumis ... 2013-044 [Mo... FR Rechercher sur l'ordin 14:31

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-044 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/act(fo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2567773883713191937&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

FAST
Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Accueil Préférences Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte : Budget ville - budget supplémentaire - exercice 2013

Date de transmission de l'acte : 01/07/2013
Date de réception de l'accusé de réception : 01/07/2013

Numéro de l'acte : 2013-044 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20130627-2013-044-DE

Date de décision : 27/06/2013
Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires

démarrer Boîte de réce... 8 Rappels 2013 prefecture Actes Soumis ... Actes Soumis ... 2013-044 [Mo... FR Rechercher sur l'ordin 14:29

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-045

**CONSTAT DE
DESAFFECTATION ET
DE DECLASSEMENT DU
DOMAINE PUBLIC D'UN
LOCAL SITUE AU 53
AVENUE DE
FONTAINEBLEAU**

Nombre de membres

composant le Conseil

Municipal..... 35

Présents..... 24

Représentés..... 10

Absent..... 1

Le 27 juin 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 juin 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, M. TRAORE, M. AUBAGUE, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. BANBUCK par M. ROUSSEL
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme BASSEZ par M. TRAORE
M. GIRIER par M. CHIALI
Mme GESTIN par M. GUILLAUD-BATAILLE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme THERET
Mme GUILLOT par Mme BOCABEILLE
Mme LEBRUN par Mme POISAT

Membre absent :

M. DALI

Secrétaire de séance : M. CAVALIER

OBJET MIS EN DELIBERATION :

CONSTAT DE DESAFFECTATION ET DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN LOCAL SITUE AU 53 AVENUE DE FONTAINEBLEAU

Monsieur ROUSSEL expose au conseil,

Dans le cadre des aménagements de la ZAC Fontainebleau, il a été réalisé la construction d'un bâtiment qui accueille aujourd'hui pour partie la médiathèque au 53 avenue de Fontainebleau et dont l'accès des usagers se fait par la place Jean Baptiste Clément.

L'ensemble du bâtiment est aujourd'hui classé en équipement public et fait donc partie intégrante du domaine public de la ville.

La médiathèque, qui a ouvert ses portes en décembre 2012, n'occupe pas la totalité du bâtiment. En effet, certaines surfaces restent dans l'attente d'aménagements et d'une occupation pour finaliser le projet.

La ville souhaite, notamment, permettre l'aménagement et l'exploitation d'un local situé en rez-de-chaussée d'une surface d'environ 160 m², auquel s'ajoute une réserve en sous sol ainsi qu'un accès indépendant par la rue Delescluze. Conformément à la programmation initiale, ce local est destiné à accueillir une activité de nature commerciale et culturelle.

Afin de permettre la poursuite de l'aménagement de ce bâtiment et l'exploitation de ce local, il a été procédé au constat de la désaffectation matérielle du local concerné par voie d'huissier en date du 28 mai 2013.

Aussi il vous est proposé de :

- Constater la désaffectation du local selon les plans et le constat d'huissier ci-annexés ;
- Décider du déclassement de ce local et de procéder à son incorporation dans le domaine privé de la commune

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Didier ROUSSEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code l'urbanisme

Vu le constat d'huissier effectué par la SCP Bonhomme-Devaud-Truttmann-Nicolas, Huissiers de Justice associés, le 28 mai 2013, rapport ci-annexé,

Vu les plans identifiant le local ci annexés,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 2 abstentions (M.AUBAGUE et M.REISSER),

_____ DECIDE _____

Article 1 De constater la désaffectation du local identifié selon les plans et le constat d'huissier ci-annexés

Article 2 Décide du déclassement du local situé au rez-de-chaussée du bâtiment du 53 avenue de Fontainebleau et identifié dans les plans ci-annexés et de procéder à son incorporation dans le domaine privé de la commune

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEs

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-046

**PROJET DE BAIL
COMMERCIAL AVEC LA
SOCIETE SAS CD
RESTAURATION POUR
L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION A
VENIR D'UN LOCAL
SITUE 53 AVENUE DE
FONTAINEBLEAU**

Nombre de membres

composant le Conseil

Municipal..... 35

Présents..... 24

Représentés..... 10

Absents..... 1

Le 27 juin 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 juin 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, M. TRAORE, M. AUBAGUE, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. BANBUCK par M. ROUSSEL
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme BASSEZ par M. TRAORE
M. GIRIER par M. CHIALI
Mme GESTIN par M. GUILLAUD-BATAILLE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme THERET
Mme GUILLOT par Mme BOCABEILLE
Mme LEBRUN par Mme POISAT

Membre absent :

M. DALI

Secrétaire de séance : M. CAVALIER

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**PROJET DE BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE SAS CD RESTAURATION
POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION A VENIR D'UN LOCAL SITUE 53
AVENUE DE FONTAINEBLEAU**

Madame POISAT expose au conseil,

Pour compléter l'offre culturelle proposée aux Kremlinois avec l'ouverture de la médiathèque, le projet de construction du bâtiment qui accueille l'équipement culturel, prévoyait l'ouverture d'un service alliant activité commerciale de restauration et activités culturelles du type café littéraire.

La société SAS CD RESTAURATION s'est positionnée en tant que candidat preneur pour ce local. Elle propose notamment l'aménagement du local et son exploitation. Cette société exploite d'ores et déjà des établissements à Paris ainsi qu'en toute proche banlieue. Celle-ci envisage d'exercer une activité commerciale combinant une programmation culturelle diverse (expositions, concerts, théâtre, lecture publique, ...) complétée par un service de restauration.

Pour exploiter ce local, il est proposé qu'à terme un bail commercial puisse être conclu avec cette société. En prévision de ce bail, une procédure de déclassement du local a été menée et un état descriptif de division en volume a été réalisé afin d'établir une division en volume par acte authentique notarié.

Dans l'attente de la régularisation foncière permettant la conclusion du bail commercial, il est proposé que la ville et la société SAS CD RESTAURATION signent une promesse de bail commercial afin notamment de permettre au candidat preneur d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives indispensables à l'exploitation de son activité et à la ville du KREMLIN-BICETRE de procéder au changement de destination du local au moyen de l'obtention d'un permis de construire modificatif.

Cette promesse de bail présentera toutes les conditions économiques du bail commercial et engagera ainsi les deux parties dans le projet.

Ces conditions sont :

- le loyer sera de 1875 € mensuel, avec une part variable de 3% du chiffre d'affaire au bout de la 4^e année et de 5% après la 5^e année, mais plafonnée à 2 fois le loyer de base, compte tenu des révisions.
- la perception des loyers commencera à l'ouverture du Restaurant, au plus tard 4 mois après la signature du bail, sous réserve des clauses suspensives
- le paiement se fera mensuellement, mois échu.
- une révision annuelle selon l'ICC sera classiquement appliquée.

Aussi, il vous est proposé :

-d'approuver la division en volume du bâtiment sis 53 avenue de Fontainebleau sur la base de l'état descriptif créant le volume 2, constitué d'un local situé au rez-de-chaussée ainsi qu'une réserve située au n-1 du bâtiment sis 53 avenue de Fontainebleau et devant faire l'objet d'une exploitation commerciale;

-d'autoriser le Maire ou son représentant le Premier Maire Adjoint ou l'Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement et au Logement à signer l'acte notarié établissant la division en volume du bâtiment sis 53 avenue de Fontainebleau et créant le volume n°2 ;

-d'autoriser le Maire, ou son représentant désigné le Premier Maire-Adjoint ou l'Adjoint au Maire délégué à l'aménagement et au logement à signer la promesse de bail ainsi que le bail commercial avec la Société SAS CD RESTAURATION portant sur le volume n° 2 concerné pour un loyer mensuel

constitué de 1875 € de part fixe, et d'une part variable de 3% du chiffre d'affaire au bout de la 4^e année et de 5% après la 5^e année, mais plafonnée à 2 fois le loyer de base, compte tenu des révisions annuelles ;

-d'autoriser le Maire, ou son représentant désigné le Premier Maire-Adjoint ou l'Adjoint au Maire délégué à l'aménagement et au logement à signer la demande de permis de construire modificatif portant sur la destination commerciale du local, objet de la promesse de bail;

-d'autoriser la société SAS CD RESTURATION, ou son représentant M Morvan, à déposer toute demande d'autorisation administrative et d'urbanisme requise pour l'exploitation du local et son aménagement;

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Carole POISAT,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la décision du Conseil municipal du 27 juin 2013 de déclassement et d'incorporation dans le domaine privé de la commune d'un local situé au rez-de-chaussée ainsi que d'une réserve située au n-1 du bâtiment sis 53 avenue de Fontainebleau ;

Vu le projet d'état descriptif de division en volume ci-annexé ;

Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 2 abstentions (M.AUBAGUE et M.REISSER) ;

_____ DECIDE _____

Article 3 D'approuver la division en volume du bâtiment sis 53 avenue de fontainebleau sur la base de l'état descriptif ci-annexé créant le volume 2, constitué d'un local situé au rez-de-chaussée ainsi qu'une réserve située au n-1 du bâtiment sis 53 avenue de fontainebleau et devant faire l'objet d'une exploitation commerciale

Article 4 D'autoriser le Maire ou son représentant le Premier Maire Adjoint ou l'Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement et au Logement à signer l'acte notarié établissant la division en volume du bâtiment sis 53 avenue de Fontainebleau et créant le volume n°2

- Article 5** D'autoriser le Maire, ou son représentant désigné le Premier Maire-Adjoint ou l'Adjoint au Maire délégué à l'aménagement et au logement à signer la promesse de bail ainsi que le bail commercial avec la Société SAS CD RESTAURATION portant sur le volume n° 2 concerné pour un loyer mensuel constitué de 1875 € de part fixe, et d'une part variable de 3% du chiffre d'affaire au bout de la 4^e année et de 5% après la 5^e année, mais plafonnée à 2 fois le loyer de base, compte tenu des révisions annuelles
- Article 6** D'autoriser le Maire, ou son représentant désigné le Premier Maire-Adjoint ou l'Adjoint au Maire délégué à l'aménagement et au logement à signer la demande de permis de construire modificatif portant sur la destination commerciale du local, objet de la promesse de bail
- Article 7** d'autoriser la société SAS CD RESTAURATION, ou son représentant M Morvan, à déposer toute demande d'autorisation administrative et d'urbanisme requise pour l'exploitation du local et son aménagement à compter de la signature de la promesse de bail.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-047

**SIGNATURE D'UNE
PROMESSE A BAIL
EMPHYTEOTIQUE
ADMINISTRATIF ET
D'UN BAIL
EMPHYTEOTIQUE
ADMINISTRATIF AU
BENEFICE DE
L'ASSOCIATION DES
MUSULMANS DU
KREMLIN-BICETRE**

Nombre de membres

composant le Conseil

Municipal..... 35

Présents..... 25

Représentés..... 9

Absent..... 1

Le 27 juin 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 juin 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABELLE, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. BANBUCK par M. ROUSSEL
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme BASSEZ par M. TRAORE
M. GIRIER par M. CHIALI
Mme GESTIN par M. GUILLAUD-BATAILLE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme THERET
Mme LEBRUN par Mme POISAT

Membre absent :

M. DALI

Secrétaire de séance : M. CAVALIER

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**SIGNATURE D'UNE PROMESSE A BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF ET
D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AU BENEFICE DE
L'ASSOCIATION DES MUSULMANS DU KREMLIN-BICETRE**

Monsieur ROUSSEL expose au conseil,

PROPRIETAIRE DE PLUSIEURS PARCELLES RUE JOHN FITZGERALD KENNEDY ET RUE BENOIT MALON, LA VILLE A ETE EN SITUATION DE REPONDRE A LA DEMANDE EXPRIMEE PAR PLUSIEURS CULTES RELIGIEUX.

C'est ainsi que la commune a d'ores et déjà décidé par délibération du conseil municipal du 29 janvier 1998 de signer un bail emphytéotique avec l'Association Consistoriale israélite de Paris (ACIP) afin de permettre l'extension de la synagogue située rue John Fitzgerald Kennedy. Le bail d'une durée de 99 ans a été signé le 13 mai 2002.

L'association des musulmans du Kremlin-Bicêtre (AMKB) qui s'est constituée en 2004 pour rassembler au sein d'une seule association tous les musulmans de la ville, a sollicité la commune pour pouvoir pratiquer le culte musulman dans un lieu de prière au Kremlin-Bicêtre.

Pour répondre à la demande de cette association, la commune a permis en 2006 l'occupation temporaire de locaux situés au 13-15 rue Edmond Michelet, au coeur de la ZAC Fontainebleau durant la période de Ramadan. Cette décision avait été prise par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2006.

Ensuite, le conseil municipal a adopté le 27 septembre 2007 l'établissement d'une convention d'occupation précaire entre la commune et l'Association des Musulmans du Kremlin-Bicêtre sur les terrains rue John Fitzgerald Kennedy, pour permettre l'implantation d'un bâtiment provisoire dédié au culte musulman. A cette occasion, le conseil municipal avait également approuvé le principe d'une construction définitive d'une mosquée à intervenir ultérieurement.

C'est ainsi qu'il est proposé aujourd'hui de contracter avec cette association culturelle un bail emphytéotique administratif pour permettre la construction de ce lieu de culte. Dans cette perspective, l'Association des Musulmans du Kremlin-Bicêtre a travaillé de concert avec la ville à l'élaboration d'un projet architectural dont l'esquisse est annexée à la proposition de BEA et fera l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

Dans le respect de la tradition urbanistique et architecturale de la ville et à l'image des autres édifices culturels, il a été convenu avec l'AMKB que ce projet ne comprendrait pas de minaret.

Préalablement à la signature de l'acte définitif du bail, il est convenu de lier la commune et l'Association des Musulmans du Kremlin-Bicêtre par une promesse de bail portant sur les terrains situés rue John Fitzgerald Kennedy. Cette promesse détaille les principes du bail à signer ultérieurement. L'objet réside dans la construction et la gestion d'une mosquée dont la durée est fixée à 99 ans en contrepartie d'une redevance annuelle de un euro. Cette promesse contient également les conditions de réalisation et de financement de la construction qui engagent ainsi très concrètement l'AMKB.

Pour la commune, les engagements portent notamment sur la libération et la mise à disposition des terrains concernés impliquant, outre une division parcellaire des propriétés de la ville, une désaffectation d'une partie de la cour de l'école maternelle Pauline Kergomard. Cette désaffectation sera intégralement compensée par un réaménagement de la cour d'école avec l'affectation au service public d'éducation d'une nouvelle assiette foncière. Cet aménagement fera l'objet d'une concertation avec les acteurs concernés.

La réalisation de ce projet, décidé en conseil municipal en 2008, s'inscrit dans le respect de la laïcité et des principes fondamentaux de la République qui affirment la liberté de conscience et le libre exercice des cultes.

En conclusion, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant désigné le Premier Maire-Adjoint ou l'Adjoint au Maire délégué à l'aménagement et au logement, à signer le document portant division en lots des parcelles section K n°262 et n°264 ci-annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant désigné le Premier Maire-Adjoint ou l'Adjoint au Maire délégué à l'aménagement et au logement, à saisir Monsieur le Préfet pour avis préalable sur la désaffectation d'une partie de la cour d'école Pauline Kergomard identifiée lot 1 section K n°264 pl;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant désigné le Premier Maire-Adjoint ou l'Adjoint au Maire délégué à l'aménagement et au logement, à signer la promesse de bail emphytéotique administratif ainsi que l'acte définitif constituant le bail emphytéotique administratif pour une durée de 99 ans au bénéfice de l'Association des Musulmans du Kremlin-Bicêtre, portant sur le lot A de la parcelle cadastrée section K n°262 et le lot 1 de la parcelle cadastrée section K n°264 en vue de la construction d'un édifice du culte, moyennant une redevance annuelle de un euro;
- D'autoriser l'Association des Musulmans du Kremlin-Bicêtre à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme mais aussi à effectuer tout sondage ou étude préalable nécessaires pour la réalisation d'un lieu de culte sur l'assiette foncière faisant l'objet de la promesse de bail emphytéotique et du projet architectural annexé à la promesse.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Didier ROUSSEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1311-2,

Vu le Code Rural et notamment les articles L. 451-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du 26 juin 2008 d'approbation de la convention de mise à disposition d'une partie d'un terrain situé 35, rue J.F Kennedy à l'Association des Musulmans du Kremlin-Bicêtre,

Vu le projet de promesse de bail emphytéotique administratif ci-annexé,

Vu les plans présentant l'implantation et le projet architectural de l'Association des Musulmans du Kremlin-Bicêtre ci-annexé,

Vu le plan proposant division en 2 lots des parcelles section K n°262 et K n° 264 ci-annexé,

Vu la saisine des domaines en date du 16 avril 2013,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

- Article 8** D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant désigné le Premier Maire-Adjoint ou l'Adjoint au Maire délégué à l'aménagement et au logement, à signer le document portant division en lots des parcelles section K n°262 et n°264 ;
- Article 9** D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant désigné le Premier Maire-Adjoint ou l'Adjoint au Maire délégué à l'aménagement et au logement, à saisir Monsieur le Préfet pour avis préalable sur la désaffectation d'une partie de la cour d'école Pauline Kergomard, identifiée lot 1 section K n°264 pl ;
- Article 10** D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant désigné le Premier Maire-Adjoint ou l'Adjoint au Maire délégué à l'aménagement et au logement, à signer la promesse de bail emphytéotique administratif ainsi que l'acte définitif constituant le bail emphytéotique administratif pour une durée de 99 ans au bénéfice de l'Association des Musulmans du Kremlin-Bicêtre, portant sur le lot A de la parcelle cadastrée section K n°262 et le lot 1 de la parcelle cadastrée section K n°264 en vue de la construction d'un édifice du culte, moyennant une redevance annuelle de un euro;
- Article 11** D'autoriser l'Association des Musulmans du Kremlin-Bicêtre à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme mais aussi à effectuer tout sondage ou étude préalable nécessaires pour la réalisation d'une mosquée sur l'assiette foncière faisant l'objet de la promesse de bail emphytéotique et du projet architectural annexé à la promesse.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEES

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-048

**CESSION DES LOCAUX
CONSTITUANT
L'ATELIER DE
MENUISERIE SITUE AU
9TER -11 RUE CARNOT**

Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal..... 35

Présents..... 25
Représentés..... 9
Absent..... 1

Le 27 juin 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 juin 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. BANBUCK par M. ROUSSEL
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme BASSEZ par M. TRAORE
M. GIRIER par M. CHIALI
Mme GESTIN par M. GUILLAUD-BATAILLE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme THERET
Mme LEBRUN par Mme POISAT

Membre absent :

M. DALI

Secrétaire de séance : M. CAVALIER

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**CESSION DES LOCAUX CONSTITUANT L'ATELIER DE MENUISERIE SITUE AU
9TER -11 RUE CARNOT**

Monsieur ROUSSEL expose au conseil,

Lors de sa séance du 28 février 2013, le Conseil municipal a autorisé la cession des lots n° 1-70 -71 et 72, cadastré section F n° 137 au prix de 450.000€, quatre cent cinquante mille euros au profit de Monsieur Yann GOZLAN. Le projet consiste en la réalisation d'un incubateur d'entreprises.

Dans le respect de cette décision, une promesse de vente a été signée le 22 avril 2013. La signature de l'acte authentique constatant le transfert devrait intervenir au plus tard au mois de septembre 2013. Dans l'attente, Monsieur Gozlan souhaite pouvoir avancer sur le projet d'aménagement des locaux dès que possible, notamment en ayant l'autorisation de déposer les autorisations d'urbanisme nécessaire en préalable de la signature de cet acte authentique.

Par ailleurs, Monsieur Gozlan a obtenu les financements nécessaires à cette acquisition. Toutefois les prêts contractés pour cette acquisition le sont au profit d'une société, la SCI Digital Carnot constituée spécialement pour le projet et dont Monsieur Gozlan est le représentant désigné et majoritaire.

Aussi il vous est proposé:

- D'autoriser Monsieur Gozlan à déposer toute autorisation d'urbanisme nécessaire à l'aménagement des locaux situés au 9 ter- 11 rue Carnot dont il se porte acquéreur dans le cadre de la promesse de vente signée le 22 avril 2013;
- De permettre la substitution d'acquisition au bénéfice de la SCI Digital Carnot dont Monsieur Gozlan en est le représentant majoritaire en part et dûment habilité à signer l'acte authentique d'acquisition;

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Didier ROUSSEL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 octobre 2005, modifié le 28 mai 2009 et modifié le 29 mars 2012 par délibération du Conseil Municipal,

Vu la décision du Conseil municipal du 28 février 2013 autorisant la cession des locaux constituant l'atelier de menuiserie situé au 9 ter-11 rue Carnot,

Vu la promesse de vente signée le 22 avril 2013, ci annexée,

Vu les statuts de la SCI Digital Carnot, qui se porte acquéreur par substitution, ci annexés

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 33 voix pour et 1 abstention (M.AUBAGUE),

_____ **DECIDE** _____

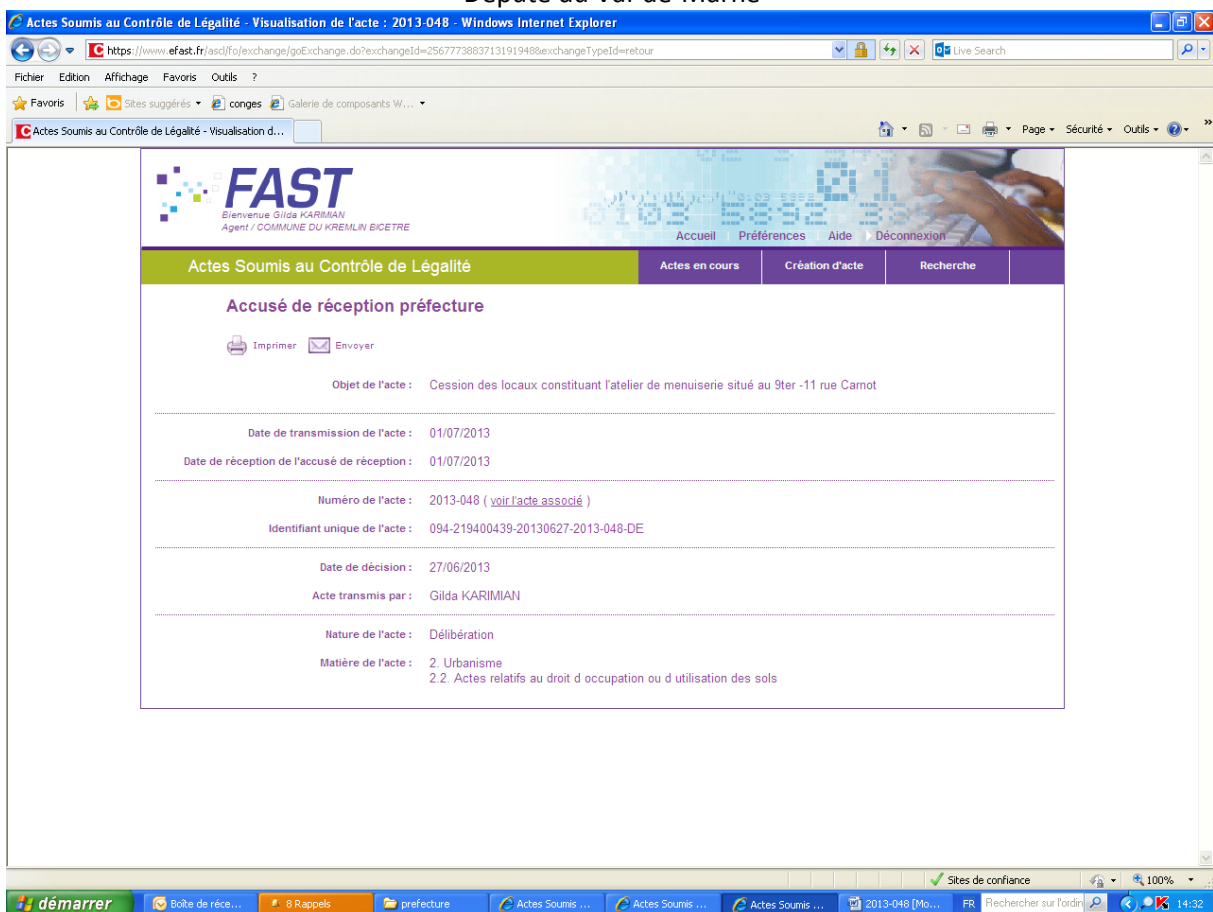
- Article 1** D'autoriser Monsieur Gozlan à déposer toute autorisation d'urbanisme nécessaire à l'aménagement des locaux situés au 9 ter- 11 rue Carnot dont il se porte acquéreur dans le cadre de la promesse de vente signée le 22 avril 2013 ;
- Article 2** De permettre la substitution d'acquisition au bénéfice d'une personne morale, la SCI Digital Carnot dont Monsieur Gozlan en est le représentant majoritaire en part et dûment habilité à signer l'acte authentique d'acquisition.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEES

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne



Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-048 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/asc/fo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2567773883713191948&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

Accueil Préférences Aide Déconnexion

FAST
Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte : Cession des locaux constituant l'atelier de menuiserie situé au 9ter -11 rue Carnot

Date de transmission de l'acte : 01/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 01/07/2013

Numéro de l'acte : 2013-048 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20130627-2013-048-DE

Date de décision : 27/06/2013

Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

démarrer Boîte de réce... 8 Rappels prefecture Actes Soumis ... Actes Soumis ... Actes Soumis ... 2013-048 [Mo... FR Rechercher sur l'ordin 14:32

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-049

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE- DE-FRANCE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL POUR L'ANNEE 2012

Nombre de membres

composant le Conseil

Municipal..... 35

Présents..... 25

Représentés..... 9

Absent..... 1

Le 27 juin 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 juin 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. BANBUCK par M. ROUSSEL
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme BASSEZ par M. TRAORE
M. GIRIER par M. CHIALI
Mme GESTIN par M. GUILLAUD-BATAILLE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme THERET
Mme LEBRUN par Mme POISAT

Membre absent :

M. DALI

Secrétaire de séance : M. CAVALIER

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL POUR L'ANNEE 2012

Monsieur ROUSSEL expose au conseil,

Dans le cadre de la convention tripartite entre la commune, la communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France définissant les modalités d'intervention de l'EPFIF sur le territoire communal, l'EPFIF communique annuellement un compte rendu d'activités.

Le bilan récapitule l'état des dépenses et des recettes engagées par l'EPFIF depuis 2009 et fait apparaître une consommation totale de 10.5 M d'€ soit 62% de l'enveloppe de la convention.

Ce compte rendu fait notamment apparaître l'état des acquisitions de l'EPFIF au 31 décembre 2012 par secteurs d'intervention. Ces acquisitions sur l'année 2012 ont porté uniquement sur les secteurs d'entrée de ville Sud-Ouest (périmètre étendu depuis l'avenant signé en juin 2012) et Rossel/Leclerc.

Pour l'année 2012, le bilan des acquisitions est le suivant :

Secteur	Nombre d'acquisitions	Montant
Entrée de ville sud-ouest (+Sémard/Bergonié)	4	2 310 000€
Rossel/ Général Leclerc	3	435 000 €
TOTAL	7	2 745 000€

L'ensemble de ces données ont, d'ores et déjà, été intégrées au compte administratif de la ville. Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de ces éléments.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Didier ROUSSEL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 20 octobre 2005, modifié par délibération du conseil municipal du 28 mai 2009 et modifié par délibération du conseil municipal du 29 mars 2012,

Vu la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre et la Commune du Kremlin-Bicêtre approuvé en conseil municipal le 28 mai 2009 et signée le 17 juillet 2009,

Vu l'avenant à la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre et la commune du Kremlin-Bicêtre, approuvé en conseil municipal du 29 mars 2012 et signé le 19 juin 2012,

Vu le compte rendu d'activités d'activité au 31/12/2012 de l'EPFIF

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

_____ **DECIDE** _____

Article unique De prendre acte du bilan des acquisitions et du bilan financier pour l'année 2012 de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEES

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-049 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/asc/fo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2567773883713191984&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

Accueil Préférences Aide Déconnexion

FAST
Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte : Rapport d'activité de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France sur le territoire communal pour l'année 2012

Date de transmission de l'acte : 01/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 01/07/2013

Numéro de l'acte : 2013-049 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20130627-2013-049-DE

Date de décision : 27/06/2013

Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Terminé Sites de confiance

démarrer Boîte de réce... 8 Rappels prefecture Actes Soumis ... Actes Soumis ... Actes Soumis ... Actes Soumis ... FR Rechercher sur l'ordin 100% 14:33

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-050

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A ACSED – EXERCICE 2013

Nombre de membres

composant le Conseil

Municipal..... 35

Présents..... 25

Représentés..... 9

Absent..... 1

Le 27 juin 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 juin 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. BANBUCK par M. ROUSSEL
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme BASSEZ par M. TRAORE
M. GIRIER par M. CHIALI
Mme GESTIN par M. GUILLAUD-BATAILLE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme THERET
Mme LEBRUN par Mme POISAT

Membre absent :

M. DALI

Secrétaire de séance : M. CAVALIER

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A ACSED – EXERCICE 2013

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

La Ville du Kremlin-Bicêtre organise deux fois par an (en général en juin et en novembre) l'instruction des projets associatifs de solidarité internationale qui lui sont adressés dans l'objectif d'obtenir un soutien municipal sous forme de subvention.

Lors de l'étude des dossiers le 24 novembre 2011, il a été décidé de retenir et de soutenir le projet de l'association ACSED (Action Caritative d'aide et de Secours aux Enfants Déshérités) de création d'un forage permettant un meilleur accès à l'eau potable dans la ville de Noépé au Togo.

Le problème de l'alimentation en eau de cette ville est aujourd'hui un frein majeur à son évolution et constitue le principal sujet de préoccupation de la communauté en termes de développement. Une eau saine et potable est inaccessible à une grande partie de la population. Le projet répond à un besoin des populations et doit permettre l'accessibilité à l'eau pour de nombreux foyers.

Il a alors été convenu que la Ville verserait 4 000 euros répartis de la façon suivante : 1 000 euros au démarrage du projet puis les 3 000 euros restants lorsque le projet serait en cours. Cette construction a démarré en janvier 2013 et l'association tient depuis régulièrement informée la Ville de l'avancée des travaux. La première partie de la subvention a été versée suite au passage d'une délibération au conseil municipal du 28 février 2013 et depuis le projet a continué d'avancer comme en témoignent les nombreux documents transmis par l'association dont certains sont joints à cette délibération.

Ainsi je vous propose d'attribuer la subvention suivante :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Nature juridique de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention 2013</i>
6574	025	ACSED	Association	3 000,00
		TOTAL		3 000,00

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu le budget primitif 2013,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

Article unique D'attribuer la subvention suivante à ACSED :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Nature juridique de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention 2013</i>
6574	025	ACSED	Association	3 000,00
		TOTAL		3 000,00

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEES

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-050 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/ascdf/fo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2567773883713191953&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

Accueil Préférences Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte : Attribution d'une subvention à l'ACSED - exercice 2013

Date de transmission de l'acte : 01/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 01/07/2013

Numéro de l'acte : 2013-050 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20130627-2013-050-DE

Date de décision : 27/06/2013

Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Terminé Sites de confiance

démarrer Boîte de réce... 8 Rappels prefecture Actes Soumis ... Actes Soumis ... Actes Soumis ... Actes Soumis ... FR Rechercher sur l'ordin 14:33

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-051

EVENEMENT CULTUREL

HIP-HOP : FIXATION

DES TARIFS

Nombre de membres

composant le Conseil

Municipal..... 35

Présents..... 25

Représentés..... 9

Absent..... 1

Le 27 juin 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 juin 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. BANBUCK par M. ROUSSEL
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme BASSEZ par M. TRAORE
M. GIRIER par M. CHIALI
Mme GESTIN par M. GUILLAUD-BATAILLE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme THERET
Mme LEBRUN par Mme POISAT

Membre absent :

M. DALI

Secrétaire de séance : M. CAVALIER

OBJET MIS EN DELIBERATION :

EVENEMENT CULTUREL HIP-HOP : FIXATION DES TARIFS

Monsieur ZENOU expose au conseil,

Face à une représentation significative de la culture Hip-hop sur notre territoire et le succès du Battle Raw Circles 2012, l'association HIP-HOP Citoyen, dans le cadre de l'organisation du festival Paris Hip-Hop, a proposé pour la deuxième année consécutive un partenariat à la Ville du Kremlin-Bicêtre par l'organisation du « Battle Raw Circles ».

L'association HIP-HOP Citoyen est à l'initiative du festival annuel « Paris Hip-Hop » qui rassemble, à Paris mais aussi en Ile-de-France, pendant quinze jours (du 22 juin au 07 juillet) une multitude d'évènements (actions locales, évènements avec artistes d'envergure nationale ou internationale) autour de la culture Hip-hop (rap, danse, graff essentiellement). La Ville du Kremlin-Bicêtre en s'associant de nouveau à cette démarche, permet d'inscrire ses artistes dans un réseau plus large pour bénéficier d'un relais en matière de communication. Cet évènement d'envergure régionale, est également un relais fort de la culture Hip-Hop sur notre territoire, reconnue et portée par une partie des habitants.

Le « Battle Raw Circles » est un battle de danse hip-hop qui participe au battle international Raw Circles (championnat du monde de break dance). Afin de représenter la France à ce battle, les sélections françaises se dérouleront au Kremlin-Bicêtre le 07 juillet prochain au Gymnase DUCASSE. Cet évènement s'intègre dans le « Week-end Raw Circles », les 06 et 07 juillet 2013, manifestation pluridisciplinaire organisée par la Ville du Kremlin-Bicêtre autour de la culture Hip-Hop (BMX, Street-art, Conférence, Concerts et Break dance avec le « Battle Raw Circles »).

Le « Battle Raw Circles » sera composé de deux types de battles, représentant chacun un style de danse différent : le premier est un « Armless Battle » et le second un « Battle New Style ». Pour chaque battle, un jury, constitué de danseurs professionnels, désignera le(s) vainqueur(s) du battle. Le jury du « Armless battle » désignera un couple de vainqueurs, et le jury du « battle new style » désignera un seul vainqueur. Les vainqueurs des battles (soit 3 personnes en tout) se verront remettre en récompense de la part de la Ville du Kremlin-Bicêtre un « money price » d'une valeur de 200€ par personne.

En effet, les Battles de danse Hip-Hop sont un moyen pour des danseurs de haut niveau de se faire connaître et reconnaître. Le Raw Circles est un battle de danse mettant en compétition des danseurs éprouvés, dont la pratique de la danse, ainsi que la création artistique inhérente, sont notables et reconnues par leurs pairs. Aussi, le « money price », principe de récompense au sein de ce mouvement culturel, est un moyen pour les danseurs de vivre de leur prestation artistique.

Par conséquent, je vous demande d'approuver la fixation d'un tarif plein à 5 € et un tarif réduit à 3€ pour les moins de 18 ans.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Frédéric ZENOU,

Vu le budget primitif 2013,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

————— **DECIDE** —————

Article unique D'approuver la tarification suivante dans le cadre de l'évènement Battle Raw Circles qui se déroulera le 7 juillet 2013 :

Tarif plein : 5€

Tarif réduit (moins de 18 ans) : 3€

Et

Le versement aux trois vainqueurs désignés par les jurys d'une récompense d'un montant de 200€ par personne, effectué par mandat administratif sur présentation de la délibération des jurys.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEES

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-051 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/asc/fo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2567773883713191968&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

Accueil Préférences Aide Déconnexion

FAST
Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte : Evènement culturel hip-hop : fixation des tarifs

Date de transmission de l'acte : 01/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 01/07/2013

Numéro de l'acte : 2013-051 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20130627-2013-051-DE

Date de décision : 27/06/2013

Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Sites de confiance 100%

démarrer Boîte de réce... 8 Rappels prefecture Actes Soumis ... Actes Soumis ... Actes Soumis ... 2013-051 [Mo... FR Rechercher sur l'ordin 14:34

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-052

PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS PERPETUELLES EN ETAT D'ABANDON AU CIMETIERE COMMUNAL

Nombre de membres

composant le Conseil

Municipal..... 35

Présents..... 25

Représentés..... 9

Absent..... 1

Le 27 juin 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 juin 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. BANBUCK par M. ROUSSEL
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme BASSEZ par M. TRAORE
M. GIRIER par M. CHIALI
Mme GESTIN par M. GUILLAUD-BATAILLE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme THERET
Mme LEBRUN par Mme POISAT

Membre absent :

M. DALI

Secrétaire de séance : M. CAVALIER

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS PERPETUELLES EN ETAT
D'ABANDON AU CIMETIERE COMMUNAL**

Monsieur CHIALI expose au conseil,

La défaillance des concessionnaires, de leurs successeurs ou la disparition des familles sont à l'origine de l'état délabré et indécent de certains terrains concédés à perpétuité dans le cimetière communal.

La multiplication de ces emprises en état d'abandon donne au cimetière un aspect désolant qui ne peut être admis en ces lieux de recueillement.

Les dispositions des articles L2223-17 et L2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de mener la reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières, cette procédure a donc été engagée par la Ville du Kremlin-Bicêtre pour les concessions ayant plus de trente ans d'existence, dont la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qui sont en état d'abandon, selon les termes des articles précités, ce qui concerne **128** concessions.

L'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, par un premier procès verbal en date du 28 mars 2006, puis par un second procès verbal le 20 novembre 2009. La liste des concessions reprises a été notifiée par recommandé à Monsieur le Sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses (94) en date du 06 avril 2006.

La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été effectuée, notamment par affichage à l'entrée du cimetière, mais aussi par l'apposition d'une plaque d'information sur chaque sépulture et enfin, dans le journal local « Le Kremlinois ».

Sept familles se sont fait connaître et ont demandé l'arrêt de la procédure en justifiant de leur qualité de descendants des concessionnaires et deux familles ont à ce jour remis la concession en état stoppant ainsi la procédure de reprise.

Toutes les conditions requises en pareil cas, prévus par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées.

La présente délibération a pour objet de solliciter la clôture de la procédure, en demandant au conseil municipal de se prononcer sur la reprise des concessions en état d'abandon, dont la liste est annexée à la présente délibération.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé d'Amine CHIALI,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2223-6, R.2223-12 à R2223-21, L2223-4, L2223-17 et L2223-18,

Vu les procès-verbaux dressés en conformité des articles précités, les 28 mars 2006 et 10 novembre 2009, constatant l'état d'abandon des concessions dont la liste est annexée,

Vu la notification faite par recommandé à Monsieur le Sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses (94) en date du 06 avril 2006,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

- Article 3** Les concessions perpétuelles (voir liste annexée) dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié sont reprises par la Ville de Le Kremlin Bicêtre, en référence aux articles R2223-12 à R2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. (CGCT)
- Article 4** Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existants sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droits dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière, en application de l'article R 2223-20 dudit CGCT.
- Article 5** Il sera procédé à l'exhumation des restes mortels des personnes inhumées, soit
1 – pour réinhumation dans un ossuaire,
2 – pour crémation et dépôt des cendres dans l'ossuaire ou dispersion des cendres dans le jardin du souvenir,
Dans le respect des articles L2223-4 et R2223-6 du CGCT.
- Article 6** Les noms des personnes exhumées des concessions reprises et ré-inhumées dans l'ossuaire seront consignés sur un registre tenu par le responsable du cimetière, en vertu de l'article R2223-6 du CGCT.
- Article 7** Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions dont la reprise est prononcée pourront faire l'objet d'un nouveau contrat de concession, selon l'article R2223-21 du CGCT.
- Article 8** Le présent arrêté sera publié par affichage.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEES

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-053

MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE POLYVALENT DARIUS MILHAUD

Nombre de membres

composant le Conseil

Municipal..... 35

Présents..... 25

Représentés..... 9

Absent..... 1

Le 27 juin 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 juin 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. BANBUCK par M. ROUSSEL
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme BASSEZ par M. TRAORE
M. GIRIER par M. CHIALI
Mme GESTIN par M. GUILLAUD-BATAILLE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme THERET
Mme LEBRUN par Mme POISAT

Membre absent :

M. DALI

Secrétaire de séance : M. CAVALIER

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU LYCEE POLYVALENT DARIUS MILHAUD**

Monsieur LAURENT expose au conseil,

Il est proposé de modifier les représentants au conseil d'administration du lycée Darius Milhaud.

- M. Jean-Luc LAURENT devient titulaire, en remplacement de M. Jean-François BANBUCK
- M. Jean-François BANBUCK devient suppléant, en remplacement de M. Pierre MERCADIER.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Luc LAURENT,

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 20 mars 2008,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 33 voix pour et 1 abstention (M.AUBAGUE),

_____ **DECIDE** _____

Article unique De modifier les représentants au sein du Conseil d'Administration du lycée Darius Milhaud, comme suit :

- M. Jean-Luc LAURENT devient titulaire, en remplacement de M. Jean-François BANBUCK
- M. Jean-François BANBUCK devient suppléant, en remplacement de M. Pierre MERCADIER.

Les représentants au sein du conseil d'administration de Darius Milhaud sont donc :

Titulaires :

- **M. Jean-Luc LAURENT**
- M. Ibrahima TRAORE

Suppléants :

- M. Jean-François BANBUCK
- M. Hervé NOWAK

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEES

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-053 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/asc/info/exchange/goExchange.do?exchangeId=25677738837131919518&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

Accueil Préférences Aide Déconnexion

FAST
Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte : Modification des représentants du lycée Darius Milhaud

Date de transmission de l'acte : 01/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 01/07/2013

Numéro de l'acte : 2013-053 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20130627-2013-053-DE

Date de décision : 27/06/2013

Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Sites de confiance 100%

démarrer Boîte de réception... 8 Rappels prefecture Actes Soumis au ... Actes Soumis au ... 2013-053 [Mode ... FR Rechercher sur l'ordin 14:35

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-054

DESIGNATION D'UN

MEMBRE QUALIFIE AU

SEIN DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU

KREMLIN-BICETRE

HABITAT, OFFICE

PUBLIC DE L'HABITAT

Nombre de membres

composant le Conseil

Municipal..... 35

Présents..... 25

Représentés..... 9

Absent..... 1

Le 27 juin 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 juin 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. BANBUCK par M. ROUSSEL
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme BASSEZ par M. TRAORE
M. GIRIER par M. CHIALI
Mme GESTIN par M. GUILLAUD-BATAILLE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme THERET
Mme LEBRUN par Mme POISAT

Membre absent :

M. DALI
Secrétaire de séance : M. CAVALIER

OBJET MIS EN DELIBERATION :

DESIGNATION D'UN MEMBRE QUALIFIE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU KREMLIN-BICETRE HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Monsieur LAURENT expose au conseil,

A la suite du changement de statut des organismes H.L.M. consécutif à la promulgation de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ainsi que l'ordonnance du 1^{er} février relative aux offices publics de l'habitat, le conseil municipal en sa séance du 26 juin 2008 a désigné les 13 membres représentants de notre collectivité territoriale dont cinq en tant que personnes qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, de questions sociales au sein du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat, Kremlin-Bicêtre Habitat.

A la suite de la disparition de Monsieur André Valet auquel le Conseil municipal a rendu hommage lors du Conseil municipal du 30 mai 2013, il convient de désigner un nouveau membre. En conséquence, je vous propose de désigner Monsieur Jean-Claude BRACQ pour siéger au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat, Kremlin-Bicêtre Habitat, en tant que membre qualifié.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Luc LAURENT,

Vu la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

Vu l'ordonnance n°2007-137 du 1^{er} février 2007 relative aux Offices Publics de l'Habitat,

Vu le décret 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des Offices Publics de l'Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment le chapitre 1er du titre II du livre IV,

Vu l'article R. 421-5 du décret relatif à l'administration des offices publics de l'habitat et modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 juin 2008 désignant les membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH),

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Attendu qu'il convient de procéder au remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'office public de l'habitat, Kremlin-Bicêtre Habitat,

Après en avoir délibéré par 33 voix pour et 1 abstention (M.AUBAGUE),

_____ **DECIDE** _____

Article Unique De désigner Monsieur Jean-Claude BRACQ pour siéger en tant que membre qualifié au sein du conseil d'administration de l'office public de l'habitat, Kremlin-Bicêtre Habitat.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEES

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-054 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/asc/fo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2567773883713191965&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

Accueil Préférences Aide Déconnexion

FAST
Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte : Désignation d'un membre qualifié au sein du conseil d'administration du Kremlin-Bicêtre Habitat, office public de l'habitat

Date de transmission de l'acte : 01/07/2013
Date de réception de l'accusé de réception : 01/07/2013

Numéro de l'acte : 2013-054 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20130627-2013-054-DE

Date de décision : 27/06/2013
Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Terminé Sites de confiance

démarrer Boîte de réception... 8 Rappels prefecture Actes Soumis au ... Actes Soumis au ... 2013-054 [Mode ... FR Rechercher sur l'ordin 14:36

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2013-055

**RESSOURCES
HUMAINES –
APPROBATION DE LA
CONVENTION ENTRE
LA COLLECTIVITE ET LE
CENTRE
INTERDEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA
PETITE COURONNE
POUR
L'ORGANISATION DES
COMMISSIONS DE
SELECTION
PROFESSIONNELLE
POUR L'ACCES A LA
TITULARISATION DANS
LE CADRE DE LA LOI N°
2012-347 DU 12 MARS
2012**

Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal..... 35

Le 27 juin 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 juin 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABELLE, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. BANBUCK par M. ROUSSEL
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme BASSEZ par M. TRAORE
M. GIRIER par M. CHIALI
Mme GESTIN par M. GUILLAUD-BATAILLE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme THERET
Mme LEBRUN par Mme POISAT

Membre absent :

M. DALI

Secrétaire de séance : M. CAVALIER

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RESSOURCES HUMAINES – APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE POUR L'ORGANISATION DES COMMISSIONS DE

**SELECTION PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES A LA TITULARISATION DANS
LE CADRE DE LA LOI N° 2012-347 DU 12 MARS 2012**

Présents.....	25
Représentés.....	9
Absent.....	1

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Par délibération en date du 28 février 2013, vous avez approuvé le plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les agents non titulaires remplissant les conditions définies dans la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 ainsi que le principe de conventionnement avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour l'organisation de commissions d'évaluation professionnelle instaurées par cette même loi.

Aujourd'hui, je vous invite à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 alinéa 3 et son article 88,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et susvisée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,

Vu la circulaire NOR MFPF1128291C du 21 novembre 2011 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnel des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique,

Vu la circulaire INTB1240384C du 12 décembre 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels,

VU la délibération du 28 février 2013 relative aux dispositions de titularisation applicables aux agents non titulaires conformément à la loi n° 2012-347 DU 12 mars 2012,

Vu le budget communal,

Vu la séance du 15 février 2013 du Comité Technique du Kremlin-Bicêtre,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

Article 9 D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle pour l'accès à la titularisation dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 avec le Centre Interdépartemental de Gestion.

Article 10 D'inscrire la dépense en résultant au budget communal des exercices 2013, 2014 et 2015.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEES

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-055 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/asc/fo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2567773883713191965&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

Accueil Préférences Aide Déconnexion

FAST
Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte : Ressources Humaines - approbation de la convention entre la collectivité et le Centre interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle pour l'accès à la titularisation dans le cadre de la loi n. 2012-347 du 12 mars 2012

Date de transmission de l'acte : 01/07/2013
Date de réception de l'accusé de réception : 01/07/2013

Numéro de l'acte : 2013-055 ([voir l'acte associé](#))
Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20130627-2013-055-DE

Date de décision : 27/06/2013
Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Terminé Sites de confiance

démarrer Boîte de réce... 8 Rappels prefecture Actes Soumis... Actes Soumis... Actes Soumis... 2013-055 [M... FR Rechercher sur l'ordin 14:37

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-056

RAPPORT ANNUEL ET BILAN DE L'OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS

Nombre de membres

composant le Conseil

Municipal..... 35

Présents..... 25

Représentés..... 9

Absent..... 1

Le 27 juin 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 juin 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GUILLOT, M. TRAORE, M. AUBAGUE, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
M. BANBUCK par M. ROUSSEL
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme BASSEZ par M. TRAORE
M. GIRIER par M. CHIALI
Mme GESTIN par M. GUILLAUD-BATAILLE
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme THERET
Mme LEBRUN par Mme POISAT

Membre absent :

M. DALI

Secrétaire de séance : M. CAVALIER

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RAPPORT ANNUEL ET BILAN DE L'OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS

Monsieur GUILLAUD-BATAILLE expose au conseil,

Créé par le Conseil Municipal du 31 mai 2010, l'Observatoire des Engagements a eu pour vocation d'examiner la mise en œuvre des 144 engagements de la mandature, pris devant la population pendant la campagne municipale de 2008.

L'observatoire était constitué, lors de sa mise en œuvre, de 24 titulaires et de suppléants désignés par le conseil municipal à partir d'un tirage au sort suite à leur candidature volontaire.

Plusieurs, réunions plénières se sont déroulées depuis la mise en œuvre de l'observatoire. Lors de la dernière séance le 17 juin 2013, les membres de l'observatoire ont présenté le rapport annuel de leur travail sur l'année 2012-2013 incluant un bilan global sur le fonctionnement de cette instance.

Je vous propose donc de débattre et de prendre acte du rapport annuel et bilan de l'Observatoire des Engagements.

Je vous invite également à prendre connaissance des recommandations ainsi que des propositions formulées par l'Observatoire des Engagements.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Après en avoir délibéré,

_____ **DECIDE** _____

Article unique De prendre acte du rapport annuel 2012-2013 et du bilan de l'Observatoire des Engagements.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEES

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

The screenshot shows a web browser window with the following details:

- Browser Title:** Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-056 - Windows Internet Explorer
- Address Bar:** https://www.efast.fr/asc/fo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2567773883713191962&exchangeTypeId=retour
- FAST Logo:** Bienvenue Gilda KARIMIAN, Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE
- Navigation Menu:** Accueil, Préférences, Aide, Déconnexion
- Page Header:** Actes Soumis au Contrôle de Légalité, Actes en cours, Création d'acte, Recherche
- Main Content:**
 - Section:** Accusé de réception préfecture
 - Actions:** Imprimer, Envoyer
 - Objet de l'acte:** Rapport annuel et bilan de l'observatoire des engagements
 - Date de transmission de l'acte:** 01/07/2013
 - Date de réception de l'accusé de réception:** 01/07/2013
 - Numéro de l'acte:** 2013-056 (voir l'acte associé)
 - Identifiant unique de l'acte:** 094-219400439-20130627-2013-056-DE
 - Date de décision:** 27/06/2013
 - Acte transmis par:** Gilda KARIMIAN
 - Nature de l'acte:** Délibération
 - Matière de l'acte:** 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

The Windows taskbar at the bottom shows the Start button, taskbar icons for 'Boîte de réce...', '8 Rappels', 'prefecture', and several instances of 'Actes Soumis...', along with system tray icons for network, volume, and clock (14:37).